



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2016-44

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2016

Conseillers en exercice	30	Pour	26
Conseillers présents	21	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2016, le 25 octobre à 20h, les conseillers communautaires de la	
Suffrages exprimés	26	Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement	
		convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, sous la	
		présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date de convocation	19/X/2016		
Date d'affichage	19/X/2016		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bernard CROS**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		
Frédéric COUSSO	Croignon		Patrick BONNIER
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Bernard CROS
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Natalie ROCA
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Bertrand GAUTIER
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf		
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET

Affiché, le

28 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161027-2016-44-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2016

N° 2016-44

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 5 Juillet 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2016 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 25 octobre 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161027-2016-44-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2016

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 5 JUILLET 2016**

L'an 2016, le 5 juillet à 20h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" légalement convoqués se sont réunis à Sallebœuf sous la présidence de Jean-Pierre SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon		Frédéric COUSSO
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses		Gérard POISBELAUD
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Evelyne LAVIE
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Sallebœuf d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Marc Avinen en tant que secrétaire de séance.

Florent Loddo demande au Président à pouvoir lire une déclaration en son nom et en celui de Françoise Immer. Le Président l'invite à prendre la parole et indique que la déclaration sera annexée au PV de la séance.

Ordre du jour :

1. <u>Délibération portant approbation du projet de couverture numérique du périmètre de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais »</u>	N° 2016- 22
Le Président rappelle que la Communauté de communes a adhéré en 2006 au syndicat mixte	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161027-2016-44-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2016

Gironde Numérique avec le Département et la quasi-totalité des EPCI pour assurer une desserte de qualité à tous les habitants. En effet, l'Internet n'est pas un service public. De ce fait, les opérateurs n'interviennent que dans les zones rentables. Ailleurs, l'intervention des pouvoirs publics est donc nécessaire pour offrir le service.

Dans un premier temps Gironde Numérique a permis une montée en débit à 2 Méga avec par exemple un investissement notable sur la commune de Sallebœuf.

Depuis 2012-2013, les pouvoirs publics ne peuvent intervenir qu'exceptionnellement pour améliorer le réseau cuivre ou adsl. C'est ainsi que Gironde Numérique a permis l'installation du NRA à Carignan de Bordeaux. Pour les NRA, Orange opère directement sur ses fonds propres dans les zones qui lui semblent rentables (Mélac et la ZA à Tresses ; bourg de Pompignac).

Le Président met en avant la nouvelle dynamique impulsée par l'Etat avec le plan « Très Haut Débit » qui invite à franchir une nouvelle étape : celle de l'installation d'un réseau de fibres optiques à l'abonné et d'optimisation des NRA existants.

Le Président rappelle qu'à l'initiative de Gérard Goutanier, délégué de la Communauté de communes auprès de Gironde Numérique, une réunion a eu lieu le 25 octobre 2015 avec les maires ou leurs représentants pour présenter la démarche et confronter la perception du syndicat avec celles des élus de proximité.

Il invite Yann Breton, directeur du Syndicat mixte « Gironde Numérique », à présenter le projet départemental « Initiative Très haut débit » et son effet sur le territoire de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".

A l'aide d'un diaporama, Yann Breton présente le projet d'action des pouvoirs publics sur le département. Yann Breton rappelle le rôle de Gironde Numérique et la place des collectivités. Il rappelle qu'Internet n'est pas un secteur public. Les entreprises privées déploient des réseaux uniquement dans les zones rentables (Métropole et Libourne). En dehors si les collectivités ne déploient pas le réseau rien ne sera fait.

Il présente les différentes technologies et rappelle l'état de la couverture de notre territoire. 86% des lignes ont un débit de 2 Mb/s mais seulement 67% bénéficient d'un service à 8Mb/s, ce qui fait de la Communauté de communes un territoire prioritaire à équiper.

Il rappelle que la technologie des NRA induit nécessairement une perte de débit en fonction de l'éloignement du répartiteur.

Il présente une carte de la couverture montrant une forte disparité géographique de la qualité du débit en des points très divers du territoire communautaire.

La nouvelle technologie permettra de tirer une ligne en fibre optique jusqu'à l'abonné sans aucune perte de débit. L'Etat a pour ambition de faire remplacer l'ensemble du réseau cuivre par un réseau en fibre optique.

Bertrand Gautier rappelle que la fibre implique un câble par maison. La diffusion à l'intérieur de la maison devant être assurée par l'utilisateur.

Yann Breton rappelle que les entreprises exigent aujourd'hui du haut débit. Jean-Pierre Soubie confirme qu'avant l'installation du NRA sur la ZA de Tresses, les plaintes des entreprises étaient importantes sauf pour les grandes entreprises qui gèrent de façon autonome leur propre système.

Marc Avinen souhaite savoir si la montée en débit ne se fera pas en pure perte au moment du passage à la fibre. Yann Breton indique qu'une bonne partie des investissements sera réutilisables.

Florence Allais s'interroge sur l'identité du bénéficiaire des redevances d'utilisation que paieront

les opérateurs. Yann Breton indique que Gironde Numérique perçoit les redevances. Celles-ci sont déduites des sommes demandées à la Communauté de communes. Il rappelle que le montant des redevances est régulé. Yann Breton indique qu'au-delà de la durée d'amortissement, le conseil syndical de GN décidera de l'utilisation des bénéfices induits par les redevances.

Denis Lopez s'interroge sur la notion d'opticalisation du NRA. Yann Breton indique qu'il s'agit d'une simple montée en débit.

Florence Allais demande confirmation sur la procédure d'installation. Les collectivités apportent la fibre aux portes du domicile, ensuite les opérateurs finaliseront l'installation chez le particulier. Yann Breton indique que GN privilégie le souterrain mais parfois il est indispensable de rester en aérien.

Florence Allais s'interroge sur le financement de l'existant. Yann Breton indique que le Département a financé l'essentiel avec une participation de 6% de la Communauté de communes.

Bernard Cros et Frédéric Couso considèrent qu'il est indispensable que la montée soit identique sur les 8 communes, même si aujourd'hui le débit est de bonne qualité sur certaines d'entre elles.

Yann Breton indique que l'objectif est de couvrir 50% de la population (hors CUB) en donnant une priorité aux zones d'habitat principal. L'habitat isolé ne s'inscrit pas dans cette démarche.

Denis Lopez note que 700 lignes ont été améliorées par le NRA installé à Pompignac. En parallèle, la mairie a mis en place un réseau privé de fibre optique entre les bâtiments publics.

Yann Breton informe que la plupart des communautés de communes ont délibéré favorablement, parfois en demandant à aller plus vite et plus loin. La Communauté de communes doit formaliser sa décision pour septembre pour la tranche ferme.

Yann Breton indique qu'il est indispensable de prendre une position de principe d'ici septembre même si au-delà il sera possible de faire quelques ajustements avant le lancement de la consultation.

Jean Jamet rappelle la nécessité d'une démarche de solidarité entre les communes. Le financement de la communauté de communes doit permettre une montée en puissance équitable sur le territoire. Il faut poser un acte fort de solidarité. Le Président indique que la DSC peut être diminuée en ce sens pour bien marquer cette démarche de solidarité. Denis Lopez y voit un usage légitime de la DSC.

Denis Lopez regrette de ne pas avoir été associé aux travaux préparatoires et qu'il est nécessaire de prendre en compte la future ZA au Nord de la commune. Le Président lui indique qu'il a bien été convoqué à une réunion de présentation en septembre 2015, à laquelle il n'était pas présent, qui a permis à Gironde Numérique de faire en juin la proposition qui a été communiquée au Bureau le 28 juin et joint à la convocation envoyée le lendemain à tous les élus. Il précise que tous les maires ont eu le même niveau d'information. Yann Breton confirme que Gironde Numérique a transmis très tardivement les cartographies et a invité la Communauté de communes à prendre une position de principe avant l'été.

Yann Breton précise que le projet évoluera au fil de l'eau. Il ne faut avoir aucune inquiétude sur cette question. Le projet s'adapte en permanence avec les besoins et les moyens financiers des membres de Gironde Numérique.

Pour avancer, Gironde Numérique doit disposer d'une délibération de principe de la Communauté de communes avec les grandes masses. En lançant le marché, il sera toujours

temps de l'ajuster. Gironde Numérique a la capacité de bouger à la marge.

Sur le territoire de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", il est proposé dans le cadre d'une tranche ferme (2017-2022) la création de 4 172 FttH (hors habitat isolé) et 254 FttN pour une participation estimative de 1.167 K€. Une tranche complémentaire sera ultérieurement envisagée pour laquelle la participation de la Communauté de communes est évaluée à 333 K€. Un financement de la tranche ferme à 30 ans induirait une annuité d'environ 50 à 55 K€.

Il précise qu'avant l'été 2017, il y aura une seconde délibération qui engagera la Communauté de communes à l'euro près.

Philippe Casenave s'interroge sur le contenu du projet de base. Yann Breton confirme que les travaux de VRD sont bien inclus.

Yann Breton présente les modalités de financement des infrastructures par les pouvoirs publics après participation de l'Europe et de l'Etat. Le reste à charge des collectivités locales est réparti ainsi : 42% par le Département ; 25.5% par la Région et 32.5% par la Communauté de communes. Les opérateurs quant à eux paieront le droit d'utiliser les réseaux publics.

A l'invitation du Président Christian Soubie note que le financement possible auprès des établissements bancaires conduirait à une annuité de 50 à 60 K€ soit 10% de la DSC. Christian Soubie rappelle que la DSC est une enveloppe facultative que les élus ont décidé de ne pas utiliser pour investir mais qui est reversée aux communes. C'est aux élus de placer le curseur de la solidarité au niveau de leur choix et de choisir la façon dont s'exprimera la solidarité. Il est loisible de choisir une forme de solidarité par un investissement effectué par la Communauté de communes en la matière et dans ce cas plus le projet sera important et plus la DSC sera diminuée.

Alain Lafontana s'interroge sur le nombre de personne qui, quoi qu'il en soit, resteront avec un débit faible. Yann Breton indique qu'il ne sera pas possible de monter en débit les personnes dans les habitants isolés.

Florence Allais demande confirmation sur le fait que les opérateurs pourraient ne pas être intéressés à venir sur notre territoire. Yann Breton confirme que le syndicat ne peut pas forcer les entreprises à faire des offres aux habitants. Il se peut très bien que l'investissement public ne soit pas utilisé par les opérateurs. Il cite des départements dans ce cas. Mais, Yann Breton indique que les échanges informels avec les opérateurs sont rassurants en Gironde, surtout dans les zones proches de la Métropole.

Le Président remercie Yann Breton pour la précision et la clarté de son exposé. Le Président souhaite qu'une réunion de calage de détail puisse avoir lieu lors de la première quinzaine de septembre. Le Président précise que les demandes complémentaires auront nécessairement un impact financier, mais qu'il sera ravi que la DSC serve enfin à financer des investissements utiles à la population et marquant une forte empreinte de solidarité territoriale.

Pour prendre en compte la teneur des débats, il propose d'ajuster les termes du point n°1 de la délibération qui deviendrait : *« D'approuver le périmètre de la couverture numérique du territoire de la Communauté de communes des Coteaux Bordelais tels qu'ils résultent du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN) joint à la présente délibération dont les zones précises*

de couverture devront être affinées avant le lancement de la consultation par Gironde Numérique, ainsi que la participation financière qui en découle ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Délibération portant convention de délégation avec le Conseil Départemental relative au transport de proximité

N°
2016-
23

Le Président se félicite de ce projet de transport de proximité qui va enfin voir le jour et qui va changer la vie quotidienne des administrés les plus fragilisés. Il remercie Frédéric Couso, Vice-président du CIAS et Anne-Laure Fabre-Nadler, Vice-président du Conseil départemental en charge des mobilités qui ont su mobiliser les élus et les services pour permettre de lancer ce nouveau service dès la rentrée. Le Président remercie Anne-Laure Fabre-Nadler de sa présence.

Il invite Frédéric Couso à présenter ce service de Transport à la demande co-construit avec le conseil départemental.

Frédéric Couso souligne que le nouveau dispositif mis en place par le conseil départemental de la Gironde permet aux communautés de communes de disposer d'un service de transport à la demande dans le cadre d'une convention de partenariat et de délégation de compétence.

Il indique que cette offre de transport est destinée à satisfaire des besoins de déplacements non couverts actuellement par l'offre de transport existante du réseau départemental TransGironde émanant notamment de personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, de personnes sans autonomie de déplacement, de personnes en insertion professionnelle ou en situation de précarité et parfois du tout public, pour des déplacements de proximité.

Cette solution prend en compte les lignes de transport existantes sur le territoire ou à proximité (TransGironde et TER Aquitaine) pour organiser un trajet intermodal et non une offre de transport en doublon, tout en organisant des déplacements plus adaptés aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes en difficultés pour accéder au réseau TransGironde ou au TER Aquitaine.

La mise en place de nouveaux services complémentaires à l'offre de transport existante, repose sur un partenariat, avec les communautés de communes, sur la base conventionnelle prévoyant les modalités juridiques et financières du dispositif mis en place ainsi que les rôles respectifs des intervenants.

Frédéric Couso rappelle qu'un groupe de travail et le CIAS, ont régulièrement rencontré les services du Département et Mme Anne-Laure Fabre-Nadler, Vice-présidente en charge des mobilités afin de déterminer les axes de la politique de transport de proximité à mettre en place.

Ce travail partenarial a permis de déterminer :

- Public cible : personnes à mobilité réduite, personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie pérenne ou occasionnelle ; personne sans autonomie de déplacement ; personnes en insertion professionnelle ou titulaires des minima sociaux ;
- Les destinations de rang 1 : toutes destinations à l'intérieur de la Communauté de communes ; les points d'arrêt des lignes TransGironde ou la station Tram de Dravemont (ligne A) ; certains lieux identifiés dans des communes limitrophes. Les tarifs pour ces trajets sont de 2.6 € l'aller simple et de 4.2 € l'aller-retour)
- Les destinations de rang 2 : certaines destinations clairement identifiées. Les tarifs pour ces trajets sont de 6.2 € l'aller et 12.4 € l'aller-retour.

Frédéric Couso indique que le service fonctionnera du lundi au vendredi de 8h à 19h (desserte du marché de Tresses le samedi matin) en porte à porte.

Il précise que les dossiers d'inscriptions seront gérés par le CIAS. Il indique d'un agent en emploi aidé contractuel est en cours de recrutement pour, entre autres missions, préparer la phase administrative de constitution des dossiers.

Les personnes dont le dossier aura été validé par le CIAS effectueront leurs réservations auprès de la plateforme téléphonique organisée par le conseil départemental.

Frédéric Couso précise que le déficit du service de transport de proximité est assumé conjointement par la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" et le conseil départemental de la Gironde. Le conseil départemental intervient dans la limite de 40 000 € pondérée notamment par le coefficient de solidarité de l'EPCI.

Le Président manifeste à nouveau sa satisfaction et invite les conseillers communautaires à prendre la parole.

Evelyne Lavie s'interroge sur le nombre de personne qui pourraient être concernés. Frédéric Couso indique que les CCAS ont servi de relais à la diffusion d'un questionnaire dont les retours font pressentir un vif intérêt pour le service proposé.

Florent Loddo constate que la plupart des destinations sont en direction de services sociaux et hospitaliers. Le Président indique que la destination est libre à l'intérieur de la Communauté de communes et ciblée à l'extérieur. Le Conseil Départemental indique que l'évaluation repose surtout sur les expériences des autres territoires qui utilisent déjà le service.

Florence Allais regrette qu'il n'y ait pas plus de fréquence des bus de TransGironde.

Florence Allais regrette qu'il n'y ait pas plus de précision sur les modalités de calcul et les évaluations des besoins. Axelle Balguerie s'interroge sur les méthodes de calcul des tarifs.

Le Président invite la Vice-présidente du Conseil départemental à apporter quelques précisions. Anne-Laure Fabre Nadler indique que ce service existe depuis 5 ans dans de nombreux territoires et que cette expérience a servi pour construire le projet des Coteaux.

Frédéric Couso souligne que la première année permettra d'y voir plus clair et de porter des ajustements si nécessaires. Anne-Laure Fabre-Nadler rappelle que le principe des destinations couvertes, des publics cibles et de la tarification repose sur une règle d'équité territoriale départementale.

Véronique Zoghbi aurait souhaité que la tarification soit adaptée à la situation personnelle des bénéficiaires. Anne-Laure Fabre Nadler indique qu'une réflexion est en cours au conseil départemental. Elle précise que la tarification devra être la même sur la vingtaine de territoire concernée. Si elle est instaurée cette nouvelle politique tarifaire augmentera le déficit du service pris en charge par le Département et la Communauté de communes mais cela n'aura qu'un effet à la marge puisque la participation du bénéficiaire pèse peu dans l'équilibre du système.

Danielle Pinna et Frédéric Couso rappellent qu'il est dans la mission des CCAS d'apporter une aide ponctuelle aux personnes en difficulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve cette délibération à l'unanimité des

suffrages exprimés.

3. Délibération portant validation du programme de réaménagement de crèches communautaires. Contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales et demandes de financements

N°
2016-
24

Le Président souligne l'engagement fort qu'il porte au nom de la Communauté de communes auprès des partenaires institutionnels et associatifs depuis près de 2 ans afin de rénover et d'augmenter la capacité d'accueil des 4 crèches du territoire.

Il rappelle que le Conseil communautaire a accepté le principe d'une rénovation des crèches communautaires permettant entre autres d'augmenter leur capacité d'accueil respective d'au moins 10%, le seuil minimum demandé par la CAF pour bénéficier d'un financement.

Le Président note le travail important, en concertation avec la CAF, le conseil départemental et les associations gestionnaires, qui a été effectué ces derniers mois. Le Président en présente les premiers résultats. Il indique que ce travail partagé a conduit à renoncer à la rénovation des locaux vétustes de la crèche Capucine à Salleboeuf pour envisager la construction d'un bâtiment neuf à proximité. Ce changement impose de prolonger la phase d'étude et de relancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre. Ce dossier fera donc l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

Par contre, il indique que pour les 3 autres projets, il est possible de procéder à des travaux simples d'agrandissement et de réorganisation pour une enveloppe (hors honoraires) estimée à 250K€ HT.

Il note que ces aménagements ont fait l'objet d'un avis favorable du Conseil départemental (service de la Protection Médicale et Infantile – PMI) pour une dizaine de places supplémentaires.

Evelyne Lavie présente les travaux prévus pour les aménagements et les agrandissements programmés sur les 3 crèches sachant qu'il y a des travaux obligatoires (cuisine et accessibilités). Evelyne Lavie présente le plan de financement et les demandes de subventions.

Evelyne Lavie propose que le conseil communautaire intègre chacun des 3 projets dans une contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) dont l'aide serait de 29 K€ et de demander des financements complémentaires auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Etat des Territoires Ruraux (DETR 2017) pour 85 K€ et dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local pour 80 K€.

Evelyne Lavie rappelle que la réalisation de ces travaux sera l'occasion de clarifier le régime de propriété du foncier, en plein accord avec les maires concernés.

Le Président invite les conseillers communautaires à s'exprimer sur ce projet majeur du mandat en cours.

Le Président indique que le projet de Capucine sera nécessairement plus long à finaliser.

Jean Jamet demande à connaître le calendrier. Le Président souhaite que les travaux des 3 premières crèches démarrent en 2017 et que ceux de Capucine commencent en 2018 pour être achevés sur le mandat.

Denis Lopez souhaite savoir le rythme de budgétisation. Il sera le même que celui des travaux. Il

n'y aura donc pas de décaissements en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. Délibération portant mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » et des communes pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie des années 2017 à 2020

N°
2016-
25

Le Président rappelle l'engagement fort de la Communauté de communes pour l'amélioration de la qualité des voies qui lui ont été transférées par les communes. Il félicite Alain Bargue, Vice-président en charge de cette compétence pour son implication et l'esprit communautaire qu'il a réussi à impulser, notamment en étant précurseur dans le domaine désormais à la mode de la mutualisation.

Il invite Alain Bargue à présenter le projet de délibération. Le Vice-président confirme que la Commission « voirie » de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" a initié très tôt la démarche d'une action collective en vue de la sélection d'entreprises pour effectuer les travaux d'investissement de voirie de la communauté et de communes. Il indique que certains maires veulent aller plus loin en constituant un groupement de commande pour choisir un même maître d'œuvre pour les accompagner dans la définition de leurs besoins de travaux, la préparation des consultations et le suivi des travaux.

Ces communes souhaitent constituer avec la Communauté de communes un groupement de commandes qui aurait vocation à choisir un même maître d'œuvre pour une durée de 4 ans maximum (un an reconductible tacitement trois fois un an).

Ce maître d'œuvre aurait vocation à préparer trois types de marchés de travaux pour les membres du groupement « maîtrise d'œuvre » :

- marché annuel ou pluriannuel d'investissement
- accord cadre à bon de commandes pluriannuel de fonctionnement
- accord cadre à bon de commandes pluriannuel de signalétique vertical ou horizontal.

Il indique que les membres du groupement « maîtrise d'œuvre » se constitueront en groupement pour ces marchés de travaux. Ces groupements pourront intégrer d'autres membres dont les maîtres d'œuvre spécifiques assureront la transmission des informations au maître d'œuvre du groupement.

Le Président indique qu'il est proposé de mettre en place un groupement de commandes pour le choix d'un maître d'œuvre voirie entre la Communauté de communes et des communes volontaires pour lequel la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" assurera les fonctions de coordonnateur.

Le Président indique qu'il est prévu qu'un membre titulaire du conseil communautaire soit désigné pour participer aux travaux de la commission du Groupement. Il précise que le Bureau propose la nomination d'Alain Bargue.

Le Président invite les conseillers à s'exprimer sur ce projet.

Axelle Balguerie souhaite connaître le rythme de travail de la commission « voirie ». Alain Bargue indique qu'il y a eu des réunions dans le cadre du groupement de commande entre les personnes désignées pour analyser ce marché mais qu'il n'y a pas eu de réunion de la

commission récemment. La dernière réunion a eu lieu, il y a déjà un petit moment, pour définir les besoins mais aucune pour suivre l'exécution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.

5. Délibération portant approbation du schéma de mutualisation

N°
2016-
26

Le Président rappelle que la réforme initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux des communes-membres.

Il invite Christian Soubie, animateur de la Commission « Finances – Mutualisation » à présenter ce projet.

Christian Soubie souligne que la loi Notre prévoit que ce projet est établi par le Président de la Communauté de communes et que les communes ne soient que consultées pour avis. Toutefois, il souligne que le Président a souhaité être accompagné dans la rédaction de ce projet.

Christian Soubie rappelle qu'en septembre 2015, les commissions « Finances - mutualisations » et « développement durable » se sont réunies ensemble pour fixer une feuille de route. Il en est sorti l'idée d'un « groupe de travail stratégie de mutualisation » GTSM dont la forme a été validée par le Bureau : chaque maire désigne un membre et les Vice-présidents concernés par une thématique seront invités. Le Président a soumis son projet au GTSM avant de l'envoyer aux maires (février 2016) pour obtenir l'avis des conseils municipaux.

Les commissions, le Bureau et le GTSM ont retenu l'idée de ne pas faire immédiatement un projet structuré, trop rigide et formel. Le choix inverse a été fait, celui de la prudence et d'une avancée très progressive et pragmatique. C'est une feuille de route qu'il faudra faire vivre le long du mandat.

Christian Soubie indique que les élus membres du GTSM et des conseils municipaux (comme celui de Bonnetan) ont émis l'idée d'élargir la réflexion. Ils ont souhaité avoir des confrontations d'expérience. Ainsi, le DGS de Floirac a été reçu pour présenter le travail sur la Métropole. Il indique que les élus recevront ou iront voir d'autres expériences en Gironde ou dans des départements limitrophes.

Christian Soubie informe qu'à sa demande le Bureau a validé l'idée d'un séminaire de tous les conseillers municipaux à l'automne afin que l'ensemble des élus de l'ensemble des conseils municipaux soit pleinement associé.

Christian Soubie tient à ce titre à souligner fortement que ce document présenté doit donc être considéré comme une étape dans cette action de long terme, et non comme un aboutissement. Le présent projet est d'abord la présentation des possibilités ouvertes dans laquelle les élus devront établir une ou deux priorités. Le GTSM se penchera alors sur ces dossiers précis pour les analyser et chiffrer « l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs et les dépenses » pour en proposer aux conseils municipaux et communautaire de la faisabilité.

La semaine dernière, les membres du GTSM et les maires (Carignan, Fargues, Pompignac, Sallebœuf, Tresses) ont partagé cette idée d'une avancée progressive, à notre rythme sans contrainte. Il est indispensable de réussir cette phase. La réussite passera par une définition claire

de ce que nous voulons faire ensemble et des moyens que nous nous donnons pour faire ensemble et non au détriment des uns et des autres. Il s'agit de se dire qu'ensemble on doit pouvoir faire plus et mieux avec une enveloppe financière stable, avant d'envisager à moyen terme de la réduire.

Les expériences réussies de mutualisation montrent qu'il faut au préalable que les communes aient exprimé leurs attentes et identifié les moyens mis en commun puis qu'elles laissent à l'EPCI le soin d'organiser la façon de réaliser pour ensuite faire un bilan conjoint du respect du **contrat d'engagement**.

Le Président invite les conseillers à s'exprimer sur ce projet.

Denis Lopez indique qu'il a mobilisé les élus de sa commune depuis février sur cette thématique. Il rappelle qu'il s'agit d'un sujet essentiel. En fonction de la grille de lecture adoptée, la mutualisation peut conduire à une recentralisation voir même une fusion.

Il relève qu'il n'est pas anodin que la Communauté de communes n'ait pas été capable de faire tous les chiffrages voulus par la loi. Il considère qu'il est logique de ne pas le faire de suite. On ne peut pas répondre à cette exigence aussitôt. Il précise que la mutualisation du style métropole n'est pas nécessairement les choix du territoire. Il indique par exemple que le DGS invité lors de la réunion de travail du GTSM a mis en avant que la Métropole inclut des frais de gestion de l'ordre de 25% dans le calcul du transfert de charges.

Il note qu'il s'agit d'une réflexion qui va engager les élus pour plusieurs années. Si la mutualisation est entendue comme « agir en commun » c'est une démarche naturelle ; si elle sous-entend fusion et dissolution de la commune, ce ne sera pas le choix des élus de Pompignac. Il considère qu'il faut que les communes gardent leur identité et qu'il soit mis en commun certains moyens pour mieux agir.

Francis Massé se dissocie des propos. Il indique au conseil communautaire que le Maire de Pompignac n'a pas réuni le conseil municipal de la commune et qu'il n'a pas pu y avoir d'échange et de vote. Il note qu'il n'y a pas de position officielle explicite du conseil municipal de Pompignac car il n'a pas été saisi.

Denis Lopez précise qu'à Pompignac, l'ensemble des élus a reçu les documents et a pu participer à des échanges d'écrits. Certes, il confirme qu'il n'y a pas eu de débat en conseil municipal. Mais il rappelle qu'au regard des délais légaux, il doit être considéré que le conseil municipal a donné un avis favorable implicite.

Philippe Casenave précise que la mutualisation sur la Métropole ne doit pas être caricaturée ainsi. Ce n'est en aucun cas une démarche de fusion, mais plutôt une optimisation des moyens mobilisés. Il ne faut pas tirer de conclusions hâtives. De même, pour les missions très techniques, il souligne qu'il est nécessaire d'avoir des personnels très qualifiés que l'on ne peut mobiliser qu'à l'échelle de l'EPCI.

Jean-Pierre Soubie présente l'exemple de la mutualisation réussie dans le champ de la voirie. A plusieurs on est nécessairement plus fort et cela ne dépossède en rien les communes. Il note que la commune de Pompignac n'est pas dans cette démarche.

Denis Lopez se félicite que la mutualisation respecte la liberté des communes. Il estime que sa commune a choisi de rester seule après avoir fait une analyse du bilan coût – avantage de ce groupement.

Marc Gizard souhaiterait avoir un retour au questionnaire annexé. Christian Soubie indique que

<p>le questionnaire est un outil de travail qui a été examiné lors d'une réunion ultérieure à l'établissement du rapport. Le compte rendu a été transmis aux membres mais aussi à chacun des maires.</p> <p>Le Président demande à ce qui lui en soit fait copie.</p> <p>Marc Gizard souligne que les délibérations votées s'inscrivent dans une démarche de mutualisation et d'esprit communautaire.</p> <p>A l'invitation du Président, Christian Soubie répond aux questions posées. Il rappelle notamment que lors de la réunion du 29 juin, la Communauté de communes a pu discuter avec un acteur travaillant dans une commune de la Métropole. Celui-ci a indiqué que le calcul des charges transférées sur la Métropole inclut des frais liés aux compétences supports. Il est important de noter que la mutualisation peut induire des faux frais qu'il faut prendre en compte. Mais l'évaluation de ces frais n'est pas de 25%. Il a été dit au contraire que cette évaluation est variable en fonctions de la technicité et de la réalité de terrain et qu'elle est comprise entre 2 et 25%.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>	
<p><u>6. Délibération portant engagement d'une démarche de gestion différenciée de l'entretien des espaces publics</u></p> <p>Le Président invite Jean François Jamet à présenter le projet qui a été travaillé au sein de la commission « développement durable » qu'il anime.</p> <p>Jean-François Jamet, Vice-président, tient à remercier l'ensemble des élus de la commission pour leur implication quotidien à l'amélioration du cadre de vie sur nos coteaux et pour l'esprit communautaire qu'ils portent et diffusent.</p> <p>Jean-François Jamet indique que la commission « développement durable » de la communauté de communes Les Coteaux Bordelais a la volonté de mettre en œuvre un plan de gestion différenciée à l'échelle intercommunale, c'est à dire un entretien raisonné et adapté des espaces publics, dans un souci de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver et développer la biodiversité ; - valoriser l'identité des paysages communaux ; - améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces ; - faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes ; - optimiser les moyens humains, matériels et financiers, par la mise en place de nouvelles pratiques. <p>Jean François Jamet note qu'à ce jour, la plupart des communes se sont engagées dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques d'entretien des espaces publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fauche tardive ; - tonte rehaussée ; - suppression de l'usage des produits phytosanitaires ; - broyage, compostage et réduction des déchets verts ; - réduction de la consommation d'eau potable et récupération d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts ; - utilisation de plantes pérennes et essences locales ; 	<p>N° <u>2016-</u> <u>27</u></p>

<ul style="list-style-type: none"> - paillage des massifs ; - réduction de la fréquence des curages des fossés ; - suppression des tailles drastiques (arbres, haies), ... <p>Jean François Jamet rappelle que par ailleurs, la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif « zéro phyto » dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017: interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.</p> <p>Aussi les communes seront toutes amenées, à courte échéance, à adapter leurs pratiques et à investir dans du nouveau matériel.</p> <p>Jean-François Jamet met également en évidence que dans le cadre de projets d'achats groupés (matériel technique), campagnes de sensibilisation / communication et formations du personnel, ainsi que de demandes de subventions auprès du Département et de l'Agence de l'eau Adour Garonne, la commission « développement durable » propose que la communauté de communes Les Coteaux Bordelais, comme l'ont déjà fait la plupart des communes, s'engage dans une démarche de gestion différenciée de son patrimoine et invite les autres communes à s'engager dans une démarche similaire.</p> <p>Le Président invite les conseillers à s'exprimer sur ce projet.</p> <p>Marc Gizard loue l'intention mais reconnaît que le détail des actions peut difficilement être exprimé dans un texte. Il relève, par exemple que réduire la fréquence des curages des fossés peut avoir un impact négatif sur l'écoulement des eaux. Il note que la fréquence importe moins que la manière dont est réalisé le curage.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>	
<p>7. <u>Délibération portant sur la sortie de biens de l'inventaire</u></p> <p>Le Président indique que du matériel vétuste et amorti doit faire l'objet d'une sortie de l'actif de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".</p> <p>Le Président invite les conseillers à s'exprimer sur ce projet.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>	<p>N° <u>2016-28</u></p>
<p>8. <u>Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2016</u></p> <p>En l'absence de remarque particulière, le Conseil communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>	<p>N° <u>2016-29</u></p>
<p>9. <u>Liste des décisions du Président d'avril à juin 2016</u></p> <p>Le Président fait état des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Le Conseil en prend</p>	<p>N° <u>2016-30</u></p>

acte.

Evelyne Lavie souhaite savoir si la commune peut solliciter la Communauté de communes pour utiliser des photos que l'EPCI a achetées auprès de fotolia. Le Président fera vérifier la légalité de la chose.

Question diverse : présentation du Diagnostic Territorial sur les associations sportives de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » réalisé par Géraldine CAILLETTE, stagiaire.

Le Président invite Gérard Poisbelaud, animateur de la sous-commission « Sport » à présenter le travail de Géraldine Caillette effectué lors de son stage universitaire, sur les associations sportives du territoire et dont le rapport a été joint à la convocation du présent conseil.

Gérard Poisbelaud rappelle qu'un précédent conseil communautaire a validé la démarche d'une étude pour disposer d'un diagnostic des associations sportives du territoire. La stagiaire a rencontré des élus référents de chaque commune et des acteurs du monde associatif. Elle a élaboré un questionnaire dont le taux de retour a été très élevé (> 65%), signe parmi d'autres des attentes de ces associations.

Gérard Poisbelaud présente des informations relatives aux adhérents des associations sportives (nombres, âges, sexes, domicile ...) qui mettent en avant le rayonnement des associations locales et leurs grandes diversités.

Il relève également que les 2/3 des associations ayant répondu indiquent avoir un budget inférieur à 20 K€. De même 70% des associations sportives indiquent être en partie financées par le recours aux subventions.

Gérard Poisbelaud souligne que lors de la restitution de ce rapport, les élus impliqués ont pu faire les constats :

- Les associations sont à l'image du territoire : à échelle humaine et accessible,
- L'offre sportive est très intéressante puisque beaucoup de sports y sont représentés,
- Il est nécessaire de veiller à limiter la création de nouvelles associations qui souhaiteraient proposer des sports déjà existants sur le territoire car cela ne ferait qu'augmenter la concurrence déjà émergente,
- La Communauté de communes aurait à gagner à être mieux connue du monde associatif et pourrait lui apporter une aide en matière de communication,
- Inciter les associations à participer aux manifestations municipales et communautaires pour créer du lien entre elles,
- L'accueil des publics handicapés est à travailler. L'accessibilité est à renforcer.

Les élus envisagent de mettre en place un forum afin de renforcer les échanges entre élus et acteurs des associations sportives dont les thèmes pourraient entre autres porter sur les points suivants :

- Eclaircir le rôle de la Communauté de communes pour les associations (communication, subvention exceptionnelle, manifestations, etc.),
- Partage des équipements,
- Harmonisation des pratiques : l'entente ou la fusion des associations est un sujet très délicat,
- Les associations omnisports pourraient être les porte-paroles des associations,

- Harmonisation des cotisations.

Le Président remercie Gérard Poisbelaud pour ce travail et invite les élus à faire part de leurs remarques.

Evelyne Lavie indique que « l'espace jeune » communautaire n'est plus positionné sur la commune de Sallebœuf mais directement sur le site de l'UFCV à la Frayse.

La séance est levée à 23h

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2016, à Salleboeuf

Déclaration de Mme Immer française et de M. Loddo Florent, conseillers communautaires de la communauté de communes des Coteaux Bordelais.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers,

Lors du dernier Conseil communautaire, des limites inacceptables ont été franchies. Françoise Immer et moi-même, souhaitons aujourd'hui vous signifier notre désaccord concernant les propos hostiles manifestés à l'égard de Denis Lopez, maire de Pompignac. Ce manque de respect répétitif, où tout débat et échange d'idées sont exclus, ne correspond pas à ce que doit être une assemblée d'élus.

Alors que cette assemblée devrait se mettre au service de tous les administrés de l'intercommunalité, nous constatons qu'elle sert aussi à exclure de façon blessante certains conseillers. Nous pourrions citer parmi d'autres exemples, l'exclusion de Denis Lopez du bureau exécutif de la Communauté de communes, seul maire ne participant pas à l'organe décisionnel de notre territoire.

Nous tenons à rappeler que nous avons été élus à Pompignac démocratiquement, par une majorité de nos administrés. Nous pensions qu'une fois les élections passées, nous pourrions travailler en bonne intelligence, nous retrouver, discuter et échanger des idées dans un esprit constructif. Nous avons vu à ce jour peu de signes encourageants dans ce sens.

Dans un contexte général aujourd'hui fragile et incertain, nous prôtons le vivre ensemble, les valeurs d'humanité et de fraternité. Nous souhaitons tous, conseillers municipaux pompignacais, continuer à nous investir dans toutes les commissions, avec intérêt et détermination.

Nous n'acceptons plus les dérives verbales qui se produisent lors des conseils communautaires. Notre souhait, Monsieur le Président, est que le débat s'apaise et que nos réunions se déroulent dans un climat empreint de respect afin de construire une communauté dynamique et démocratique au service de l'ensemble des administrés.

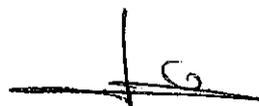
Nous vous remercions de votre écoute et vous demandons d'annexer cette déclaration au PV de ce conseil communautaire.

Françoise Immer,



Conseillère communautaire

Florent Loddo



Conseiller Communautaire

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161027-2016-44-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2016